

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

# **L'attaque contre le droit de grève prend de l'ampleur... et contre tout le code du travail !**

- Politique - Communiqués "anti-Sarko" -

Date de mise en ligne : mercredi 18 juillet 2007

---

**Démocratie & Socialisme**

---

**La méthode de Fillon c'est d'essayer de pervertir, de manipuler progressivement, pour mieux les asphyxier, les réflexes de défense des droits sociaux élémentaires.**

**C'est bien Fillon qui a dit : « on ne peut pas remettre en cause les 35 h tout de suite, les esprits ne sont pas mûrs, ce sera pour la législature suivante ».**

**Il fait pareil pour le droit de grève, il prétend s'appuyer sur la défense des usagers contre les cheminots, et puis, il parle d'étendre cela aux enseignants : il teste.**

Pour arriver à ses fins, Fillon est obligé de mentir et d'aller, masqué, pas à pas : sa loi contre le droit de grève, ce n'est pas pour défendre, comme il le prétend, les usagers ou les parents d'élèves contre les cheminots et les profs, au contraire c'est pour empêcher les cheminots et les enseignants de défendre les usagers et les parents d'élèves.

Chacun sait que seulement 2 % des dysfonctionnements des transports proviennent des grèves, et 98 % de l'insuffisance des services publics (investissements, effectifs, matériels...). Pareil à l'école, où Fillon, aux dernières nouvelles, veut supprimer 17 000 postes. (Forcément, il faut compenser les 15 milliards de remises d'impôt accordées aux familles les plus riches !)

Fillon commence par exiger que les grévistes et non grévistes se « dénoncent » à leurs directions hiérarchiques 48 h avant la grève ! Imaginez les ravages d'une telle loi : celui qui se déclare risque les pressions les pires, celui qui ne se déclare pas, ne peut se raviser, et on n'a pas le droit libre d'hésiter !

Puis, il exige qu'ils votent à bulletins secrets, au bout de huit jours de grève... Imaginez le moyen de pression, de chantage patronal ! Cela, pas seulement pour le secteur public mais pour toutes les entreprises !

Car, à partir des cheminots, Fillon, en plein été, est passé aux enseignants, et des enseignants, il est passé aux 16 millions de salariés du privé.

On n'en est plus à assurer le service minimum dans les transports, on en est à une atteinte généralisée contre le droit constitutionnel de grève. C'est le dessus et le dessous de l'iceberg, tout cela ne concerne en fait plus du tout le « service minimum » : cela concerne tous les métiers et le droit de grève en général...

Le rejet de cette atteinte fondamentale, anticonstitutionnelle, au droit de grève doit donc être le fait de toutes les catégories de salariés...

Ne pas se laisser saucissonner, comme Fillon l'a fait sur les retraites, en opposant privé et public, 37 et 40 annuités, pour ensuite tirer cers 41 et 42 annuités : sa méthode est la plus virulente, la plus perverse pour mettre à bas l'édifice de notre droit social et de notre droit du travail. Il veut aussi supprimer le « premier tour » des élections professionnelles réservé aux syndicats : il facilitera avec un seul tour, les officines para syndicales, anti-syndicales, créées par les patrons eux mêmes. Il veut aussi restaurer le travail dominical interdit à l'unanimité depuis 1906... Il veut et cela rôde secrètement derrière tout cela, ré écrire totalement un nouveau code du travail, cent ans de reculs, qui entrera en vigueur pour sa partie législative le 1er septembre 2007, pour ses parties réglementaires les 1er janvier et 1er mars 2008.

# **Unité syndicale public et privé, en défense des droits fondamentaux des salariés !**

Gérard Filoche, D&S le 18 juillet 07